

**Sujet :** [INTERNET] Consultation du Public concernant le projet d'ISDI à Fontenay en Parisis

**De :** erwin.bernhard@orange.fr

**Date :** 08/01/2021 21:55

**Pour :** pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs,

Le dossier présenté par le pétitionnaire est très vendeur, séduisant a priori, bref, du vrai marketing ! Mais dès qu'on fouille un petit peu, on s'aperçoit de nombreuses omissions, inexactitudes et approximations et des propos farfelus et mensongers.

Voici ce qu'appelle cette affaire:

1/ Une ISDI ne doit stocker en principe que des matières inertes, non dangereuses. Un contrôle strict doit se faire avant décharge des camions et aussi après par du personnel qualifié. Or, il suffit de se promener près d'une ISDI proche pour apercevoir des ravinements dégoulinants et puants, de la présence de matières plastiques, de ferrailles, de bois et autres matières organiques et même de pièces de voiture (photos à disposition). **Quelle garantie aurions-nous que cela ne se reproduise pas ici ?**

2/ La préconisation de limiter la concentration d'ISDI sur un périmètre géographique réduit (Tableau 6, page 16 de la PJ n° 12 du dossier) est ainsi balayée: "*Aucune ISDI ne se trouve dans un rayon de 5 km autour du site projeté.*" Le pétitionnaire fait mine d'ignorer celles de Louvres à 2 km et celle de Puiseux-en-France à 3 km du site projeté. En outre, un projet d'une autre ISDI dans la commune voisine de Bouqueval à moins de 3 km est en cours d'instruction. **Quelle concentration et densité d'ISDI !**

3/ On nous présente un projet devant s'étendre sur une surface d'environ 16 ha. En réalité elle est de 17,2 ha car les surfaces de l'avenue de Gonesse et de l'ancien CD47 n'ont pas été ajoutées dans le calcul, pourtant totalement intégrées dans le projet. **La différence est de 7,5%**. A noter que la modification du PLU en liaison avec ce projet concerne plus de 24 ha. Il y a de quoi s'inquiéter.

4/ Les effets du trafic de poids lourds sont également minimisés. Selon le document (Pièce jointe n° B, page 89), l'impact serait négligeable ! Or, en tablant sur une plage horaire de 10 heures, cela fait selon certaines estimations 7,5 camions/heure dans chaque sens, soit 15 passages/h sur la D10. Avant que ne soit mis en service

un nouveau cheminement pour la desserte de l'ISDI sur la D10 (aux frais du contribuable bien entendu), les camions passeront aussi de l'autre côté. Le haras du Parisis subira donc plus de 300 passages de camions par jour ou **1 passage toutes les 2 minutes en moyenne.**

5/ Concernant les émissions sonores, l'impact serait même positif (Pièce jointe n° B, page 88). Il fallait oser ! Personne à Fontenay n'a besoin d'un écran antibruit vis-à-vis de la Francilienne dans ce secteur puisqu'elle est en contrebas et ne gêne personne. Cet argument est avancé maintes fois dans le document mais cela ne change rien. En revanche, le bruit des camions et des engins de terrassements avec leurs avertisseurs de recul ne sont nullement considérés. Il y aura bel et bien un **accroissement du niveau sonore.**

6/ Selon le pétitionnaire, il n'y aurait pas de consommation d'espace agricole mais un simple passage de la filière céréalière à la filière équine. Or, si l'élevage, la préparation et l'entraînement des équidés sont bien considérés comme "agricoles", les spectacles ne le sont pas et encore moins les infrastructures qui vont avec pour l'accueil du public notamment. **La disparition d'espaces agricoles, terres nourricières,** participant à l'approvisionnement en circuit court préconisé par les services de l'État **est avérée.**

7/ Quand, ignorant les prescriptions du SDRIF qui limite l'extension urbaine de la commune à 3,25 ha environ et que les parcelles se trouvent dans ou à la lisière d'un site inscrit et peut-être bientôt classé (procédure en cours), on s'adresse aux personnes venues faire des observations sur la modification du PLU dans ces termes: "Vous préférez des chevaux ou des barres d'immeuble ?", **la désinformation est à son comble.**

8/ Si malgré les nombreux avis défavorables l'ISDI devait se faire, quelle garantie aurions-nous pour une remise en état après déversement de tous ces déchets ? Pour éviter un délaissement éventuel, il faudrait qu'un certain pourcentage des recettes soit prélevé et mis sur un compte bloqué **afin de financer la remise en état.**

9/ Dans le dossier initial de l'enquête en 2019, il était prévu un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> pour les sanitaires, une infirmerie et les services généraux du pôle équestre. Ce bâtiment n'ayant pas été accepté, il a purement et simplement disparu dans le dossier actuel. Que penser de cette volte-face ? Peut-on imaginer faire fonctionner un pôle équestre et accueillir un public nombreux quasiment sans bâtiment et sans sanitaires fixes ? Espérer que des compétitions (internationales, mais pas seulement) puissent avoir lieu avec simplement des sanitaires mobiles et quelques stands éphémères (baraque à frites, de glaces ?) est illusoire. Il est fort à parier que des bâtiments agricoles du propriétaire situés en dehors du périmètre présenté soient convertis, encore **au détriment de surfaces d'exploitation agricole.**

10/ **L'artificialisation des terres ne s'arrête pas là.** L'aire d'accueil des boxes et les parkings poids lourd en font partie. Seule une partie des parkings VL serait enherbée et entretenue par éco pâturage. Les spectateurs seraient sûrement heureux de stationner leurs voitures haut de gamme sur l'herbe par temps pluvieux. Cela donne une fois de plus l'impression de faire passer ce projet en jouant sur l'aspect écologique mais cela reste un désastre et un pôle bas de gamme qui ne pourra jamais concurrencer des sites prestigieux tel que par exemple Enghien.

11/ Justifier par l'actuelle crise sanitaire Covid-19 le besoin accru de l'Homme de "*s'évader par le sport, en plein air: à pieds, en vélo, à cheval*" et que le confinement "*aura ôté à la population son bien le plus précieux: l'échange, le partage, la rencontre*" montre **l'opportunité de faire feu de tout bois.**

12/ Le pôle équestre serait accessible au public gratuitement lors des manifestations, soit 1 à 2 fois par mois. On nous vante ainsi un nouvel accès à la nature. La partie qu'on pourrait qualifier de "nature" est essentiellement composée d'allées cavalières. Y aurions-nous accès ? Où seraient parqués les moutons pendant que "la nature" est accessible au public ? Faute de précisions claires, je crains que **pour le public "la nature" se limitera aux parkings, aux gradins et aux boutiques éphémères.**

Enfin, comme de nombreuses personnes se sont déjà exprimées sur d'autres points, tels les JO 2024, le bruit pendant les compétitions, la pollution atmosphérique, l'intérêt pour la commune, je ne m'étendrai pas là-dessus mais je suis globalement d'accord avec eux. En revanche, je note que la grande majorité des soutiens émanent de personnes extérieures au village.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir prendre en due considération mes remarques et noter mon OPPOSITION à ce projet incongru d'ISDI et son prolongement de pôle équestre.

Erwin Bernhard

Habitant à Fontenay en Parisis depuis 1974

